

FORMULAIRE TR-1 BE PART I

1) Statut de la notification

Définitive

2) Emetteur

Nom MOURY CONSTRUCT
Numéro d'identification 0413-821-301

3) Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
Acquisition ou cession du contrôle d'une entreprise qui détient une participation dans un émetteur

4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Georges Moury	

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

16/01/2012 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

60

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas compléter le point 10

9) Dénominateur

396.426

Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Détenteurs de droits de vote					
SARI SA	0	26.361		6,65%	
Georges Moury	0	0		0,00%	
Moury Finance SA	213.732	213.732		53,91%	
Sous total	213.732	240.093		60,56%	
TOTAL		240093	0	60,56%	0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
TOTAL			(par rapport à toutes les dates d'échéance)		0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	240.093	60,56%

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Georges Moury détient le contrôle de Moury Finance SA qui détient 53,91% des actions Moury Construct. La SA SARI détient 6,65% des actions de Moury Construct SA. Georges Moury a acquis 99,98% des actions de la SA SARI. Mr Georges Moury Contrôle dès lors 60,56% de Moury Construct.

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du

13) Informations supplémentaires

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

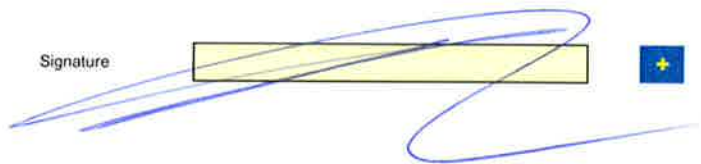
B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature 

FORMULAIRE TR-1 BE PART II

Personnes soumises à notification

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Georges Moury		04 344 72 11	cernst@moury-construct.be	Christophe Ernst

Mandataire

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>

Données de facturation

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Moury Construct SA	Avenue Génicot, 18, 1160 Bruxelles	04 344 72 11	cernst@moury-construct.be	Christophe Ernst

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, sise rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.
La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution.
Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.
Pour autant que les données traitées ne soient pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.

FORMULAIRE TR-1 BE PART I

1) Statut de la notification

Définitive

2) Emetteur

Nom **MOURY CONSTRUCT**
Numéro d'identification **0413-821-301**

3) Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
Acquisition ou cession du contrôle d'une entreprise qui détient une participation dans un émetteur
Franchissement vers le bas du seuil minimum

4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Jacqueline Moury	

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

16/01/2012 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

5

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas compléter le point 10

9) Dénominateur

396.426

Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
	Détenteurs de droits de vote	Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
SARI SA	26.361	0		0,00%	
Jacqueline Moury	0	0		0,00%	
Sous total	26.361				
TOTAL		0		0,00%	

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
TOTAL			(par rapport à toutes les dates d'échéance)			

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
	0	0,00%

CALCULER

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veuillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Jacqueline Moury a cédé 99,98% des actions de la SA SARI à Georges Moury. Mme Jacqueline Moury ne détient donc plus de titres Moury Construct et Georges Moury contrôle 60,65% de Moury Construct.

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du

13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature

FORMULAIRE TR-1 BE PART II

Personnes soumises à notification

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Jacqueline Moury		04 344 72 11	cernst@moury-construct.be	Christophe Ernst

Mandataire

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>

Données de facturation

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Moury Construct SA	Avenue Génicot, 18, 1160 Bruxelles	04 344 72 11	cernst@moury-construct.be	Christophe Ernst

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, sise rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.
La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution.
Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.
Pour autant que les données traitées ne soient pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.